



Commission " Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable "

Compte-rendu de la Réunion du 20 septembre 2005 – ST PATERNE – 14h00

- 1 -

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Luc BRIZARD (Association Base 53)
 M. Pierre DUCHEMIN (Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois)
 M. Rémy GILLET (Association Faune et Flore de l'Orne)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)
 M. Jean HENAFF (Sarthe Nature Environnement)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseillère Générale de la Sarthe)
 M. Patrice LEFEUVRE (CIVAM Bio)
 M. Bernard LEMOINE (Conseil Général de l'Orne)
 M. René ROMANO (SIDERM)
 Melle Céline GUILLEMOT (DDAF de l'Orne)
 Mme Karine SECHET (Conseil Général de la Mayenne)
 Mme Mélanie TAQUET (Parc Naturel Régional Normandie Maine)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 Melle Maïna PRIGENT (Stagiaire IIBSA)
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)
 Mme Delphine GAUVARD (SOGREAH Consultants)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

Étaient excusés :

Mme Corinne BIVER (DIREN Basse-Normandie)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)

Mme Gaëlle DUCLOS (DDASS de la Mayenne)
 Mme Véronique LUCAS (DDASS de l'Orne - Service Santé Environnement)
 Mme Suzanne TAINON (AFOC de la Sarthe)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Le SAGE Sarthe Amont : rappel des enjeux – organisation – calendrier d'avancement
- 2 - Présentation des acteurs
- 3 - État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier
- 4 - Exposé de l'état d'avancement du recueil des données de l'état de lieux : travail sur une première version d'atlas cartographique et de fiches thématiques
- 5 - Échange – débat sur les modalités de co-construction de l'état des lieux
- 6 - Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE : restitution du travail réalisé par Melle Maïna PRIGENT dans le cadre de son stage de fin d'études

En préambule M. BREUX remercie les personnes présentes à cette première réunion de la commission thématique " Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable ".

Il rappelle brièvement les enjeux du SAGE et le rôle des commissions thématiques qui ont été créées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin d'élargir la concertation aux acteurs non membres de la CLE, et souligne leur importance dans la phase d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe Amont.

M. BREUX cite brièvement les personnes qui se sont excusés de leur absence.

- 2 -

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole à Baptiste SIROT pour une présentation de la démarche SAGE et de son état d'avancement.

Ordre du jour n°1 :

Le SAGE Sarthe Amont : rappel des enjeux – organisation – calendrier d'avancement

L'enjeu premier du SAGE est de planifier la gestion de l'eau avec pour objectif « satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteinte irréversible aux milieux aquatiques ». La méthode repose sur la participation active d'un maximum d'acteurs locaux qui élaborent ensemble leur propre politique de l'eau à une échelle cohérente : le bassin versant.

Le bassin versant de la Sarthe Amont concerne 286 communes des départements de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne, deux régions administratives (Basse-Normandie et Pays de la Loire), soit une superficie de 2882 km².

Les enjeux définis par le SDAGE Loire-Bretagne de 1996 pour le SAGE Sarthe Amont sont :

- La lutte contre l'eutrophisation
- La protection et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques
- L'amélioration des ressources en eau potable
- L'amélioration de la qualité des eaux de surface

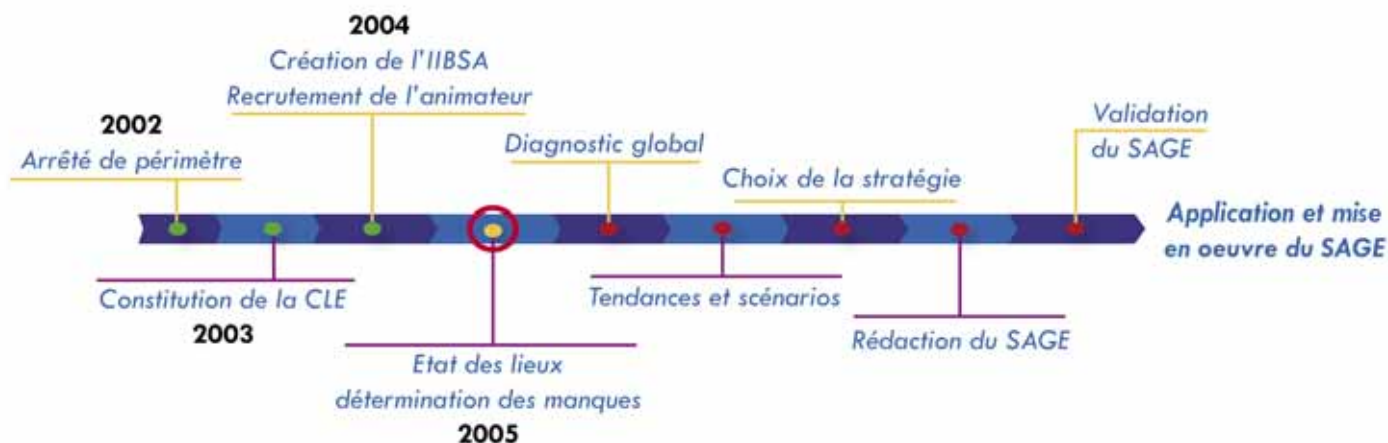
A ces grands enjeux, la CLE a décidé de rajouter un enjeu supplémentaire qui est « la lutte contre les inondations ».

L'élaboration du SAGE repose sur une organisation quadripartite :

- la CLE, véritable parlement local de l'eau, qui élabore et assure la mise en œuvre du SAGE ;

- l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (IIBSA) qui assure la maîtrise d'ouvrage des actions et décisions de la CLE : elle lui apporte les financements (avec l'aide de ses partenaires) ainsi que l'appui technique et administratif ;
- les trois commissions thématiques, groupes de travail où la concertation tient une place importante ;
- le Bureau de la CLE qui joue le rôle de comité de pilotage du SAGE : c'est à lui qu'appartient notamment le suivi des études.

Avancement de la démarche :



Ordre du jour n°2 :

Présentation des acteurs

- 3 -

Un tour de table est réalisé afin de permettre à chacun de se présenter, d'indiquer la structure qu'il représente, et de donner sa perception sur la démarche SAGE et ce qu'il souhaite y apporter.

Ordre du jour n°3 :

État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier

L'équipe de projet composée de Jérôme DUCHEMIN, Philippe MARTIN (IDEA Recherche), Delphine GAUVARD et Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants) se présentent ainsi que leurs bureaux d'études respectifs.

⇒ Mobilisation des dynamiques locales :

L'enjeu est de s'inscrire dans un processus de concertation : informer, consulter, débattre, communiquer, participer.

L'objectif est d'obtenir une connaissance précise des réalités locales par le biais notamment d'entretiens individuels. Pour M. J. DUCHEMIN, il importe que le SAGE soit élaboré par les acteurs du bassin, ce qui est la spécificité de la démarche SAGE, d'où la création des commissions thématiques qui sont ouvertes au plus grand nombre. Il propose d'ailleurs aux membres de la commission de communiquer si besoin à l'animateur de la CLE les coordonnées de personnes pouvant être invités à participer.

Il rappelle d'ailleurs que la DCE incite à ce que la démarche d'élaboration du SAGE soit participative.

⇒ L'état des lieux des milieux et des usages et la détermination des manques :

M. MURTIN précise qu'il s'agit de collecter l'ensemble des données existantes sur le bassin versant afin de les cartographier et de les synthétiser pour qu'elles soient compréhensibles par tous. La

réalisation de l'atlas cartographique s'appuie sur le guide méthodologique des SAGE élaboré par l'Agence de l'Eau.

S'il apparaît qu'un certain nombre de données sont manquantes sur une thématique en particulier, et qu'elles sont indispensables pour la suite de l'élaboration du SAGE, les bureaux d'études proposeront la réalisation d'études complémentaires. Charge alors à la CLE, ou au bureau de la CLE, de définir s'il est nécessaire d'engager des investigations supplémentaires.

Enfin M. J. DUCHEMIN souligne que c'est en phase d'état des lieux que l'on peut identifier les acteurs absents de la démarche (agriculteurs, industriels, etc...), et faire en sorte de les y associer.

⇒ Le calendrier :

L'étude a débuté en mars 2005.

Le bureau de la CLE s'est déjà réuni à deux reprises avec les cabinets IDEA Recherche et SOGREAH Consultants pour faire le point sur l'état d'avancement de l'étude et orienter la suite des travaux.

Suite aux commissions thématiques, deux autres réunions du bureau de la CLE seront organisées en octobre et novembre pour parfaire le document d'état des lieux qui sera présenté à la CLE en décembre 2005.

Ordre du jour n°4 :

Exposé de l'état d'avancement du recueil des données de l'état de lieux : travail sur une première version d'atlas cartographique et de fiches thématiques

L'état des lieux du SAGE sera présenté sous la forme d'un atlas cartographique, chaque carte étant liée à une fiche de synthèse explicative et à des documents annexes.

Pour la restitution de l'état des lieux, 92 cartes seront disponibles dans l'atlas, dont 67 cartes sont achevées à ce jour.

M. J. DUCHEMIN indique que l'objectif que se sont fixé IDEA Recherche et SOGREAH Consultants est de proposer des documents qui soient le plus pragmatique et le plus pratique possible.

Ordre du jour n°5 :

Échange – débat sur les modalités de co-construction de l'état des lieux

Carte 5.1 : M. GROUSSEAU propose de modifier les trames de la légende afin d'en faciliter sa lecture.

D'avis général, le paramètre « nitrates » présente les plus mauvais résultats pour les eaux du bassin de la Sarthe Amont.

Carte 5.2b : M. BREUX demande à ce que soient rajoutées les valeurs numériques correspondant aux classes de qualité dans la légende, ceci afin de pouvoir mieux comparer avec les objectifs définis par le SDAGE Loire-Bretagne pour le SAGE Sarthe Amont (ex : 25 mg/l de nitrates au point nodal).

Carte 5.2c : M. LEMOINE indique qu'un point de mesure de la qualité des eaux de baignade est à rajouter au Mêle-sur-Sarthe.

Carte 5.3 : M. LEMOINE s'étonne que l'objectif de qualité soit médiocre sur Alençon alors qu'il y a une prise d'eau. Mme SECHET ajoute que les objectifs de qualité générale des cours d'eau présentés sur la carte 5.3 sont utilisés pour le dimensionnement des stations d'épuration.

M. BREUX signale que la DDASS de la Sarthe produit chaque année un bilan de la qualité des eaux distribuées en Sarthe.

Carte 5.5 : Mme SECHET pense qu'il serait bon de distinguer les eaux distribuées à partir des eaux de surface de celles provenant des eaux souterraines. M. ROMANO estime qu'il serait plus juste de retenir que les eaux produites et consommées sur le bassin versant. M. BREUX propose de rajouter dans la légende la mention « secteur non desservi par l'eau du bassin ». M. MURIN indique être intéressé par toute information concernant les interconnexions et les échanges d'eau.

Carte 7.4 : d'après cette carte, il n'y aurait pas de prélèvements agricoles sur les départements de l'Orne et de la Mayenne. Les membres de la commission pensent que les prélèvements n'ont pas été tous déclarés.

Carte 8.4 : Mme GAUVARD interpelle les membres de la commission sur les difficultés qu'elle rencontre à recueillir les données relatives à l'assainissement auprès de la DDE de la Sarthe. Une carte sur l'assainissement non collectif sera éventuellement réalisée en supplément.

Carte 8.6a : M. GROUSSEAU signale que la partie de la commune de Sillé située dans le périmètre du SAGE n'est recouverte que par de la forêt. Il s'étonne donc de la présence de rejets industriels.

Carte 8.8 : Mme LABRETTE-MENAGER souhaite que soient rappelés les seuils de valeur relatifs à la Directive Nitrates. M. MARTIN précise que le calcul des flux d'azote et de phosphore ont été calculés en fonction des effectifs (bovins, volailles, etc...) par commune, et ne tiennent pas compte des plans d'épandage.

Carte 8.10 : M. LEFEUVRE justifie la carte par la présence de plusieurs communes de la Mayenne hors Contrat d'Agriculture Durable (CAD) sur le territoire du SAGE.

Carte 8.12 : Mme SECHET propose aux bureaux d'études de consulter le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers) pour compléter la carte. - 5 -
M. BRIZARD indique qu'une carrière doit être rajoutée sur la carte, commune d'Averton.
M. GILLET remarque également une carrière non localisée sur la carte, près d'Alençon.

M. BREUX signale que les cartes de l'Atlas cartographique d'état des lieux sont consultables et téléchargeables sur le site de la CLE à l'adresse www.sage-sartheamont.org.
Pour ceux qui n'ont pas accès à l'Internet, les cartes pourront être transmises sur demande (CD-Rom ou support papier).
Les observations sont à transmettre à l'animateur de la CLE ou directement aux chargés d'études d'ici le 11 octobre 2005.

Coordonnées :

M. Baptiste SIROT
Animateur de la CLE
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont
27 bd de Strasbourg BP 96
61003 Alençon Cedex
Tél : 02 33 82 22 72
Fax : 02 33 82 22 73
baptiste.sirot@sage-sartheamont.org



M. Jérôme DUCHEMIN
j.duchemin@idea-recherche.com
M. Philippe MARTIN
p.martin@idea-recherche.com
IDEA Recherche
3 rue de la Carrière
35000 RENNES



Tél : 02 23 46 13 40
Fax : 02 23 46 13 49

M. Jean-Michel MURTIN
jean.michel.murtin@sogreah.fr
Mlle Delphine GAUVARD
delphine.gauvard@sogreah.fr
SOGREAH Consultants
8 avenue des Thébaudières BP 232
44815 ST HERBLAIN CEDEX
Tél : 02 28 09 18 00
Fax : 02 40 94 80 99



Ordre du jour n°6 :

Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE : restitution du travail réalisé par Melle Maïna PRIGENT dans le cadre de son stage de fin d'études

Melle PRIGENT présente le travail qu'elle a réalisé dans le cadre de son stage de fin d'études effectué de mai à septembre au sein de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (IIBSA).

Elle précise dans en premier temps l'objectif du SAGE dans le cadre de l'inventaire des zones humides : obtenir des informations concrètes sur la localisation et la fonctionnalité des zones humides du bassin versant afin de définir des priorités et des orientations d'actions pour leur préservation.

Son travail a consisté à inventorier les zones humides existantes sur le bassin Sarthe amont à partir d'une collecte des données existantes : données bibliographiques, connaissances des acteurs du milieu associatif, etc...

Il s'agit de la première étape d'inventaire des zones humides dans le cadre d'un SAGE.

La prochaine étape consistera à localiser les zones humides potentielles. D'après une analyse comparative multicritère des différentes méthodes existantes, Melle PRIGENT indique que l'application du calcul de l'indice topographique Beven KIRKBY (capacité d'un point donné d'accumuler de l'eau) est la solution la plus appropriée.

La seconde mission a consisté à la rédaction d'un guide technique pour l'inventaire des zones humides à l'échelle locale. Ce guide est destiné aux communes pour les aider à intégrer les zones humides dans leurs documents d'urbanisme.

Ce guide a les objectifs suivants :

- Rappeler les fonctions des zones humides
- Présenter les outils disponibles pour la phase d'inventaire et de gestion
- Rappeler le cadre réglementaire des zones humides
- Présenter les zones humides du bassin versant de la Sarthe Amont et leurs caractéristiques

M. BREUX propose de diffuser ce document provisoire aux membres de la commission qui en feront la demande afin qu'ils puissent apporter leurs commentaires sur ce document. Il est prévu de faire valider ce guide technique par le Bureau de la CLE et la CLE et de le diffuser aux communes du bassin versant au premier trimestre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.